



VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2010

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 MARS 2010

Aux termes de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, "*Dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L 2121-8*".

Ainsi, les Conseils Municipaux des communes de plus de 3500 habitants ont donc obligation de procéder à un tel débat dans les 2 mois qui précèdent le vote de leur Budget primitif. Les textes législatifs et réglementaires ne donnent cependant aucune indication précise sur le contenu même de ce débat et sur les documents à transmettre préalablement aux Conseillers Municipaux avec leur convocation.

Ce débat doit ainsi être un cadre pour discuter des orientations budgétaires qui seront affichées ultérieurement dans le cadre du budget primitif 2010 de la commune sachant cependant que le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel (pas de vote pour ou contre) mais doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin de permettre aux services préfectoraux de s'assurer du respect des dispositions légales.

Le présent document vise donc à servir de base à ce Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2010 de la ville d'Aire sur l'Adour et sera axé sur 4 grand points : perspectives économiques pour 2010 (contexte national et international, finances publiques), loi de finances 2010 et loi de finances rectificative pour 2009 (exclusivement pour les dispositions concernant les communes), approche prospective des orientations prévisionnelles du budget communal 2010 (fonctionnement et investissement).

* *

I- PERSPECTIVES ECONOMIQUES POUR L'ANNEE 2010

A- Economie nationale

En 2010, on pourrait assister à une légère reprise de la croissance aux alentours de 1,2 % selon le consensus des économistes. Le gouvernement table, quant à lui, sur une prévision de croissance de 0,75 %. Ces prévisions gouvernementales tiennent compte des mécanismes de relance de l'investissement public qui viennent compenser un niveau d'investissement privé historiquement faible. Pour rappel, l'année 2009 s'est terminée sur une croissance négative de - 2,2 %.

Après une année 2009 au cours de laquelle les prix ont quasiment stagné (+ 0,7 %) en raison principalement de la contraction forte du prix des produits pétroliers et des cours mondiaux des matières premières, l'année 2010 pourrait voir un regain d'inflation avec une hausse des prix de 1,4 %. Le gouvernement estime, quant à lui, que l'inflation prévisionnelle serait de 1,2 %.

Quant à la consommation des ménages, après une année 2009 morose (+ 0,6 %), cette dernière ne devrait pas véritablement repartir en 2010 (+ 0,7 % prévus et + 0,8 % estimés par le gouvernement) à cause principalement de la dégradation très nette du marché du travail et des incertitudes économiques encore fortes. Or, la consommation des ménages a toujours été en France un des moteurs essentiels de la croissance.

Le taux de chômage resterait en 2010 supérieur à 9 % selon le consensus des économistes et serait couplé à une remontée de l'inflation...

Le pouvoir d'achat des ménages devraient ainsi pâtir sérieusement en 2010 prolongeant les phénomènes récessifs constatés en 2009.

Concernant les taux d'intérêts, la BCE (Banque Centrale Européenne) ne devrait pas remonter son taux directeur avant le 2nd semestre 2010 et ce dernier pourrait ainsi atteindre 1,5 % contre 1 % actuellement. Taux qui restent en tout état de cause historiquement très bas.

Les taux d'intérêt pourraient cependant augmenter fortement en cas de reprise de l'inflation, de hausse des prix des matières premières ou de reprise économique forte. A l'inverse, ils pourraient baisser si l'inflation reste modérée, si la consommation et l'investissement restent faibles.

L'investissement productif, après un très fort recul en 2009 (- 6,8 %), ne repartirait pas vraiment en 2010 et serait même à la baisse de 0,8 % en raison de la situation financière encore très tendue des entreprises.

Quant au solde du commerce extérieur, il devrait encore se creuser en 2010.

L'investissement local retrouverait des évolutions positives mais dans des proportions moindres que sur les mandats précédents face aux inquiétudes suscitées par la réforme de la Taxe Professionnelle et les projets de réforme territoriale.

B- Economie mondiale

Dans la zone euro, le FMI (Fonds Monétaire International) considère que la reprise sera très lente car les systèmes financiers restent encore endommagés, le soutien public va diminuer et les ménages vont continuer à se constituer une épargne de précaution du fait des taux de chômage qui devraient rester supérieurs à 9 % (12 % selon l'OCDE contre 5,9 % en 2007).

La reprise sera donc très lente et surtout fragile et si le gros de la crise semble passé, ses impacts sur le chômage devraient perdurer encore de longs mois.

Le commerce mondial devrait progresser modestement de 2,1 % en 2010 après un plongeon historique de 16 % en 2009.

L'appréciation de l'euro face au dollar pénalise les exportations mais permet une baisse continue des produits importés (dont le pétrole).

L'état désastreux des finances publiques dans de nombreux pays développés (dont Japon, Italie, Grèce, Islande) pourraient impacter les marchés de capitaux et donc l'économie réelle.

C- Finances publiques

Les grandes orientations pour les finances publiques ont été présentées par le gouvernement dans le rapport économique, social et financier associée à la loi de finances. Sur 2010, le gouvernement espère une croissance de 0,75 % et une inflation à 1,2 %.

Pour l'ensemble des administrations publiques, le déficit public a atteint 8,2 % du PIB (Produit Intérieur Brut) en 2009 (contre 4,4 % anticipé dans la loi de finances 2009...). Il resterait élevé à 8,4 % en 2010 du fait des baisses de recettes constatées et des mesures liées au plan de relance (bouclier fiscal, ...). Pour rappel, les critères de Maastricht interdisent normalement un déficit de plus de 3 % du PIB...

L'Etat représenterait à lui seul 5,6 % du déficit public, la sécurité sociale 2,3 % et les collectivités locales seulement 0,5 % (alors qu'elles représentent 75 % de l'investissement public, signe de leur bonne gestion).

Très optimiste, le gouvernement table sur une baisse des déficits publics dans les années à venir qui pourraient atteindre 5 % du PIB en 2013 (dont 3,1 % pour l'Etat et 0,2 % pour les collectivités locales), ce qui est cependant très peu réaliste !

Résultat de l'empilement des déficits publics majeurs constatés ces dernières années, la dette publique augmenterait de près de 7 points en 2010 pour atteindre 84 % du PIB (77 % fin 2009 contre 69,9 % envisagé par le gouvernement ...).

La dette publique selon les prévisions gouvernementales ne cesserait de s'accroître dans les années à venir pour atteindre au moins 91,3 % du PIB en 2013, sachant que les critères de Maastricht la plafonne normalement à 60 % du PIB.

Après une baisse de 2,1 points en 2009 (liée principalement à la très forte chute du taux de bénéfice fiscal des entreprises), le taux des prélèvements obligatoires devraient atteindre 41,3 % en 2010 contre 40,7 % en 2009 dont 13,2 % pour l'Etat, 21,8 % pour la sécurité sociale, 6,1 % pour les collectivités locales et 0,2 % pour l'Europe. Selon les prévisions mêmes du gouvernement, ce taux devrait atteindre 42 % en 2013.

Au titre de 2010, les crédits liés au plan de relance de l'économie atteignent 4,1 milliards d'euros dont 1,45 milliards pour des investissements publics exceptionnels et 2,05 milliards pour le soutien à l'économie, à quoi il faut ajouter 2,9 milliards au titre de mesures fiscales 2010.

Concernant le Budget de l'Etat, il a été décidé par le gouvernement de l'augmenter dans la limite de l'inflation prévisionnelle (+ 1,2 %). Les dépenses du budget général (hors budgets annexes et comptes spéciaux) s'élèvent à 388 milliards d'euros dont 60,8 milliards pour l'éducation et 44,2 milliards pour le remboursement de la seule dette (second poste de dépenses !). Les principales hausses de crédit seront affectées en 2010 à la mission "Solidarité" (+ 1,2 milliards) et à l'enseignement (+ 0,9 milliards).

Quant aux recettes, elles s'élèvent à 272 milliards dont 171 milliards de TVA.

La prévision de déficit 2010 s'établit à 116 milliards d'euros (8,4 % du PIB). En 2009, la loi de finances avait tablé sur un déficit de 67 milliards qui a finalement été révisé à 141 milliards (chiffre record) !

La loi de finances confirme également l'objectif de non-remplacement d'un fonctionnaire d'Etat sur deux, soit la suppression de près de 34.000 postes l'an prochain dont 16.000 uniquement pour l'Education Nationale.

* *

II- LOI DE FINANCES INITIALE POUR 2010 / LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2009

Il s'agit ici de présenter, à grands traits, les principales dispositions financières et fiscales contenues dans la loi de finances initiale pour 2010 (loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009) et la loi de finances rectificative pour 2009 (loi n° 2009-1674 du 30 décembre 2009) qui intéressent spécifiquement les communes.

Les dispositions ayant trait aux EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale), aux Départements et aux Régions ne seront pas ici abordées. En particulier, les problématiques liées à la suppression de la Taxe Professionnelle (qui concernent exclusivement la Communauté de Communes) ne seront pas étudiées ci-après. Ces problématiques ont notamment été présentées en détail lors de la séance du Conseil Municipal du 4 février 2010.

L'année 2010 sera marquée par la suppression de la TP (Taxe Professionnelle) et la décision gouvernementale d'indexer les principaux concours financiers de l'Etat aux collectivités locales sur la moitié de l'inflation (hors FCTVA qui est un remboursement). Selon le gouvernement, cette loi vise à "*accompagner et conforter la sortie de crise et engager une réforme en profondeur de la structure de notre fiscalité*".

Bien que disposant d'une situation financière globalement saine, ces mesures pourraient limiter le redémarrage des investissements publics.

A- Les concours financiers de l'Etat aux communes

Pour 2010, la loi de finances prévoit que les principaux des concours financiers aux collectivités locales (50,8 milliards d'euros hors compensation relais pour la suppression de la TP) évoluent de 0,6 % soit un taux deux fois moindre que l'inflation prévisionnelle.

- Les dotations normées :

Elles regroupent la quasi-totalité des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales à l'exception du FCTVA (6,2 milliards d'euros), de certaines subventions versées par les Ministères et des dégrèvements d'impôts locaux.

Cette année, les variables d'évolution de toutes les dotations changent très profondément.

La **DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)** n'évolue plus que sur la base de la moitié de l'inflation prévisionnelle hors tabac (+ 0,6 %).

Pour rappel, avant la loi de finances de 2009, cette dotation évoluait selon un taux additionnant l'inflation prévisionnelle de l'année de versement + 50 % du taux de croissance de l'année précédente.

Par ailleurs, une diminution de 3,5 % du complément de garantie de la DGF est instaurée cette année.

Il n'existe pas de visibilité de l'évolution de la DGF pour les années à venir mais le décrochage par rapport à l'inflation devrait être durable selon la Ministre des Finances.

La **DGD (Dotation Générale de Décentralisation)**, qui a pour objectif de compenser le coût des transferts de charges opérés par l'Etat aux collectivités, évolue comme la DGF. Or, ces charges transférées par l'Etat augmentent, en réalité, de plus de 0,6 %, la différence devra donc être prise en charge par les collectivités sans compensation.

- Les dotations d'investissement :

Après un gel en 2009, les dotations d'investissement sont désormais indexées sur l'inflation. Ainsi, la **DGE (Dotation Globale d'Equipement)**, qui est une subvention d'investissement sensée évoluer en fonction de la formation brute de capital fixe des administrations publiques, évolue désormais comme l'inflation tout comme la **DDR (Dotation de Développement Rural)**.

- Les autres dotations et remboursements :

La dotation annuelle forfaitaire pour les communes qui sont amenées à délivrer les **passesports biométriques** est reconduite à hauteur de 5000 euros pour les stations en fonctionnement.

Cette somme a été évaluée forfaitairement à 30 % de l'activité de la station, elle-même calculée sur la base de 2500 titres par an. A noter que cette compensation est largement inférieure (plus de 6 fois !) aux évaluations effectuées par l'AMF (Association des Maires de France).

La **DSR (Dotation de Solidarité Rurale)** et la **DSU (Dotation de Solidarité Urbaine)** progressent de 3,4 %. Il ne s'agit nullement d'une augmentation nette pour les collectivités car ces fonds supplémentaires (augmentation supérieure à l'inflation) sont prélevés sur les compensations fiscales qui diminuent d'autant !

Le **FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA)** ressort de l'enveloppe normée (après y avoir été intégré en 2009) et évolue donc désormais "librement" en fonction des investissements des collectivités locales et progresse de 6,4 % cette année.

Pour rappel, il ne s'agit pas d'une aide de l'Etat mais d'un simple remboursement de la TVA sur les investissements des collectivités locales.

Cette augmentation constatée en 2010 est notamment liée au remboursement anticipé de TVA dont ont bénéficié les collectivités ayant investi plus en 2009 que sur la moyenne des années 2004-2007 et ayant signé, en ce sens, une convention avec l'Etat.

Les subventions pour travaux divers d'intérêt local baissent de 83,2 % pour atteindre 24 millions d'euros.

A noter que le montant de la compensation relais créée pour compenser la suppression de la TP atteint 31,558 milliards d'euros en 2010.

Les compensations liées à la TP au titre de la réduction de fraction recettes et pour création d'entreprises baissent de 2,3 %. La DCTP (Dotation de Compensation de la TP) continue, comme chaque année désormais, de baisser à hauteur de 5,7 % (- 8,37 %, après prélèvement de 15 millions pour le fonds de solidarité des catastrophes naturelles).

Globalement, les variables d'ajustement (compensation d'exonération, etc...) baissent de près de 5,85 % en 2010.

- Récapitulatif :

Les dotations attribuées aux collectivités locales en 2010 seront donc globalement réparties comme suit :

Dotation de l'enveloppe	Montant en milliards d'euros	Modalités d'indexation (rappel)	Indexation 2010
DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)	41,092	<i>1/2 inflation prévisionnelle hors tabac</i>	+ 0,6 %
DSI (Dotation Spéciale Instituteurs)	0,28	<i>Disparition progressive du corps des instituteurs</i>	- 26 %
Dotation "Elu local"	0,65	<i>Evolution de la DGF</i>	+ 0,6 %
DGE (Dotation Globale d'Equipement)	0,490	<i>Inflation prévisionnelle</i>	+ 1,2 %

DGD (Dotation Générale de Décentralisation) communes	1,423	<i>½ inflation prévisionnelle</i>	+ 0,6 %
Dotation de Développement Durable (DDR)	0,133	<i>Inflation prévisionnelle</i>	+ 1,2 %
FCTVA	6,228	<i>En fonction des investissements locaux</i>	+ 6,4 %
Produit amendes de police	0,640	<i>Augmentation</i>	+ 6,7 %
Fond de solidarité pour les catastrophes naturelles	0,02	<i>Retrouve son niveau initial</i>	+ 101,2 % (10 millions avaient été prélevés en 2009 sur ce fonds qui retrouve donc son montant initial)
Compensations diverses (TFNB agricole communes ...)	0,397	<i>Variable d'ajustement</i>	- 2,3 %
Dotation de compensation perte de base de TP	0,184	<i>Variable d'ajustement</i>	+ 12,2 %
DCTP	0,561	<i>Variable d'ajustement</i>	- 5,7 %
Compensation suppression de la part salaire au FDPTP (Fonds Départemental de Péréquation de la TP)	0,76	<i>Variable d'ajustement</i>	+ 0,5 %
Compensation réduction TP pour création d'établissement	0,42	<i>Variable d'ajustement</i>	- 2,3 %
Compensation TP pour réduction fraction recettes	0,293	<i>Variable d'ajustement</i>	- 2,3 %

Selon l'Association des Maires de France (AMF), toutes ces mesures pourraient "étouffer" les collectivités locales dont les charges naturelles évoluent entre 2,5 % et 3 % par an, soit bien plus fortement que l'inflation. Cette loi de finances marque, selon l'association, "une rupture majeure dans le financement de l'action publique".

Face à cela, les collectivités n'auront d'autres choix que de réduire leurs investissements ou renoncer à assurer des services au public selon l'AMF.

Au final, plus de 20000 communes vont ainsi voir, en 2010, leurs dotations baisser !

B- Autres dispositions concernant les communes

Les **valeurs locatives cadastrales** font l'objet en 2010 d'une revalorisation forfaitaire de 1,2 % pour les propriétés bâties et propriétés non bâties (inflation prévisionnelle 2010).

Le gouvernement qui prévoyait de réviser plus globalement ces valeurs locatives a finalement décidé de repousser "à plus tard" cet important chantier.

Les valeurs locatives servent de base au calcul des taxes d'habitation et foncières et elles n'ont pas été révisées depuis les années 1970 et sont donc très éloignées des réalités. Elles ont tendance à surévaluer les logements HLM et à sous évaluer les logements anciens en centre ville, créant ainsi des inégalités fortes entre contribuables souvent aux dépens des plus modestes.

Il a été décidé de reconduire, en 2010, la mesure de **remboursement anticipé du FCTVA** à la condition que les collectivités s'engagent à investir en 2010 plus que la moyenne des années 2005-2008 (hors restes à réaliser) et signent une convention avec l'Etat avant le 15 mai 2010.

En cas de signature, les collectivités pourront ainsi bénéficier du FCTVA de 2008 et de 2009 sur leur budget 2010. Si la collectivité ne respecte pas son engagement, elle ne percevra pas de FCTVA en 2011, le décalage de versement de 2 ans étant de nouveau appliqué.

Les collectivités qui le souhaitent pourront désormais se voir transférer par l'Etat une partie de son patrimoine historique (cathédrales, ...).

Les EPCI (type Communauté de Communes) qui exercent la compétence correspondante pourront instituer la taxe de balayage dès lors qu'ils assurent le balayage des voies publiques incombant aux propriétaires riverains. Les EPCI qui ont fait la demande auprès des services fiscaux pourront obtenir les informations nécessaires au calcul de la taxe.

Par ailleurs, en 2010, la **taxe carbone nouvelle formule** (après la censure du Conseil Constitutionnel) devrait revoir le jour. Cette mesure pourrait coûter 280 millions d'euros aux collectivités locales sans compensation (du fait des hausses des taxes sur les carburants notamment). Les collectivités n'étant pas soumises à l'impôt sur le revenu ne pourront, en effet, bénéficier des dispositifs de crédits d'impôts.

A noter qu'une enveloppe de 360.000 contrats aidés dans le secteur non marchand est prévue en 2010 avec un taux d'aide aux employeurs majoré à titre exceptionnel. Ce chiffre de 30.000 contrats signés par mois est cependant très optimiste malgré les très importants moyens financiers mis en œuvre.

A compter de 2011, il a été décidé que les frais de gestion de la fiscalité directe prélevés par l'Etat seront abaissés de 8 % à 3 % pour les taxes foncières et d'habitation (mais pas pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

* *

III- SITUATION FINANCIERE SUCCINCTE DE LA COMMUNE

Un point précis sur la situation financière de la commune, au sortir de l'exercice 2009, sera présenté au cours de cette même séance du Conseil Municipal sur la base des données issues du Compte Administratif 2009.

* *

IV- APPROCHE PROSPECTIVE DES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2010

Il s'agit ici de fixer, à grands traits, les principales recettes et dépenses qui seront à prendre en compte lors du vote du Budget primitif 2010 de la ville.

A noter qu'il s'agit là d'un cadre général d'évolution et que les arbitrages budgétaires finaux seront réalisés dans les semaines à venir.

A- Dépenses de fonctionnement

1- Personnel municipal - Effectifs :

Arrivée, depuis le 1^{er} janvier 2010, de Mme Sophie Olivier-Michaud au poste de Responsable des Marchés Publics et des Achats en remplacement de Mme Patricia Tircazes mutée à la Communauté Urbaine du Grand Toulouse depuis le 1^{er} novembre 2009. Mme Sophie Olivier-Michaud, qui travaillait précédemment à la Communauté de Communes de Garlin, a été recrutée pour 6 mois sous contrat avant d'envisager une nomination au grade d'Adjoint administratif de 2nde classe.

Nomination au grade d'Adjoint technique de 2nde classe, au 1^{er} février 2010, de Marie-Pierre Lalanne sur la base de 26h00 par semaine. Mme Lalanne travaillait depuis plusieurs années maintenant sous contrat pour la Mairie au sein du service "Entretien Bâtiments".

Suite à la mutation de M. Philippe Cornut au Conseil Général des Landes, au 1^{er} février 2010, M. David Aguer a été recruté au service "Espaces Verts" de la commune au 1^{er} mai 2010. Ce dernier était jusqu'à présent responsable du service "Espaces Verts" de la Mairie de Riscle.

Par ailleurs, face à l'accroissement très nette des charges de ce service (dues notamment à l'augmentation des surfaces à entretenir), un agent sera recruté sous contrat aidé de type CAE-CUI (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi - Contrat Unique d'Insertion) pour une durée maximale de 2 ans. Il s'agit de M. Fabien Ducournau dont se sera la première expérience professionnelle longue.

Recrutement, au 1^{er} avril 2010, de Mme Carla Frankaert en qualité de secrétaire pour la Direction Générale des Services et le Cabinet du Maire (Adjoint administratif de 1^{ère} classe) en remplacement de Mme Corinne Lesbarreres, mutée depuis le 1^{er} janvier 2010 à la Mairie de Grenade sur Adour. Mme Frankaert travaille actuellement dans une ville de 2000 habitants en Essonne.

Paiement du salaire du comptable recruté en remplacement de M. Calmejanne en arrêt maladie (recours au service "Remplacement" du Centre de Gestion des Landes).

Paiement du salaire de l'agent recruté sous contrat (Mme Nathalie Bilhère) pour remplacer Mmes Zachello et Pisani, absentes pour cause de congé maternité.

Enfin, la création des nouvelles cuisines centrales va induire la mutation des deux cuisiniers travaillant actuellement pour la maison de retraite. Le cout salarial correspondant sera intégralement répercuté dans le prix des repas vendus à la maison de retraite par la ville

2- Personnel municipal - Charges financières :

Comme chaque année, le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) dû notamment aux avancements d'échelons automatiques des agents ("effet carrière") et aux avancements de grades et promotions internes

(au choix de la collectivité) devrait conduire à une augmentation globale et mécanique de la masse salariale de la commune de l'ordre de 3 à 4 %.

En plus de ce GVT, il conviendra également de tenir compte de l'augmentation de la valeur du point indiciaire de 0,5 % au 1^{er} juillet 2010 (mise en œuvre des accords "Jacob").

En 2010, une importante réforme de la catégorie B serait également prévue afin de modifier les échelonnements indiciaires et la structure des différents cadres d'emplois avec un coût qui pourrait être élevé pour la commune.

L'organisation des élections régionales en 2010 va supposer le paiement d'heures supplémentaires aux agents chargés d'assurer le secrétariat des bureaux de vote.

De plus, cette année, a été offert aux agents des services techniques la possibilité de bénéficier, au choix, du paiement des heures supplémentaires effectuées le samedi et le dimanche des fêtes patronales (dans la limite de 12h/agent).

3- Personnel municipal - Autres dépenses de fonctionnement :

La commune va poursuivre en 2010 sa politique très active de formation des personnels municipaux dans le cadre de son plan de formation qui sera axé, cette année, autour des formations suivantes :

- Formation CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité). Quelques CACES (valables 5 ou 10 ans selon les types de véhicules) restent ainsi à renouveler.
- Formation à la conduite de véhicules. Cette formation, mise en œuvre depuis 4 ans maintenant, a pour objectif de sensibiliser les agents sur les risques liés à la conduite de véhicules et à vocation à s'étendre à tous les agents amenés à conduire des véhicules municipaux. La ville a obtenu le "prix départemental de la sécurité routière en entreprise 2009" pour ses actions et ne déplore, à ce jour, aucun accident automobile grave. Cette formation sera également ouverte aux élus.
- Formation au Code de la Route. Cette formation sera également ouverte aux élus.
- Formation de 4 agents à l'éco-conduite.
- Formation aux premiers secours mises en place en liaison avec l'antenne locale de la Protection Civile et formation à l'usage du DSA (Défibrillateur Semi Automatique) dont 3 sont installés en ville. Cette formation sera également ouverte aux élus.
- Formation HACCP et à la diététique pour les agents des cuisines centrales.
- Formation "Gestes et postures".
- Formation "Habilitations électriques".

4- Autres dépenses de fonctionnement :

Cette année, la commune devra prévoir la création d'une commission communale d'accessibilité. En effet, la réalisation d'un diagnostic complet d'accessibilité aux personnes handicapées de l'ensemble des bâtiments communaux a été engagée en 2010 et un cabinet spécialisé mandaté à cet effet. Un état précis par bâtiment des travaux à réaliser et de leur coût devrait ainsi être produit dans les semaines à venir à la commune.

Restera à déterminer les travaux d'accessibilité à réaliser au niveau notamment des voiries. Par ailleurs, face aux coûts très élevés des travaux d'accessibilité à mettre en œuvre au niveau des bâtiments communaux, il conviendra d'établir des priorités

A noter que la mise en accessibilité des ERP (Etablissements Recevant du Public) des collectivités locales a été évaluée, au niveau national, à 15 milliards d'euros et que le chantier est gigantesque !

La commune a également mandaté, cette année, un cabinet pour remettre à jour son document unique (obligation réglementaire).

Un marché sera lancé courant 2010 en matière d'assurances pour essayer d'en diminuer le coût.

Par ailleurs, seront menées, cette année, plusieurs enquêtes publiques (Chemins ruraux/voies communales, implantation centre E. Leclerc ...) et des marchés de fournitures et de services seront à relancer (carburant, fournitures des services techniques, ...)

La commune régularisera en 2010 le paiement intégral de toutes ses factures d'énergie à GES et au SYDEC.

B- Recettes de fonctionnement

Concernant les dotations étatiques (DSR 1^{ère} et 2^{nde} fraction, DSI, DGD, ...), l'Etat n'a pas encore notifié à la commune le montant exact qui sera effectivement versé en 2010 (cette notification devrait intervenir normalement courant mars 2010). Il en est de même pour la compensation des exonérations des taxes locales décidées par l'Etat (Taxe d'Habitation et Taxes Foncières) dont la commune ne connaît pas, à ce jour, le montant. Néanmoins comme expliqué plus avant dans la présente note, la commune doit s'attendre à une contraction de la plupart de ses dotations.

A ce jour, seul le montant de la DGF 2010 attribué à la commune a été communiqué et s'avère en diminution de 10.841 euros comparé à 2009 :

	Année 2009	Année 2010	Evolution 2009/2010	Evolution décidée par le Comité des Finances Locales (02/10)
DGF notifiée au mois de février	983.964 euros	973.123 euros	- 1,10% - 10.841 euros	- 0,48 %
<i>Dont Dotation de base</i>	626.692 euros	622.182 euros	- 0,72 % - 4510 euros	+ 0,45 %
<i>Dont Dotation superficie</i>	18.540 euros	18.623 euros	+ 0,45 % + 83 euros	+ 0,45 %
<i>Dont Complément de garantie</i>	323.027 euros	316.566 euros	- 2 % - 6461 euros	- 2 %
<i>Dont Part compensation</i>	15.705 euros	15.752 euros	+ 0,3 % + 47 euros	+ 0,3 %
<i>+ Dotation touristique</i>	<i>28.537 euros</i>	<i>Pas de notification à ce jour</i>	<i>+ 0,3 % attendus + 85,61 euros ?</i>	<i>+ 0,3 %</i>

En matière de fiscalité locale, l'Etat n'a toujours pas notifié à la commune le montant des bases d'imposition applicables pour l'année 2010. Ces bases seront néanmoins en augmentation d'au moins 1,2 % entre 2009 et 2010 pour le bâti et le non bâti et ce, du fait de l'augmentation forfaitaire décidée par l'Etat dans la loi de finances initiale pour 2010.

A noter que la commune fera payer à GES un loyer pour l'occupation de son siège social (propriété communale).

C- Dépenses d'investissement

1- Bâtiments publics :

Il s'agira de payer les travaux de réalisation des nouvelles cuisines centrales ainsi que l'achat des mobiliers et d'équipements pour le restaurant d'entreprises.

2- Education :

La commune poursuivra sa politique d'équipement des écoles maternelles et élémentaires.

Des travaux de remplacement de chéneaux seraient engagés aux groupes scolaires Claude Nogaro et Victor Lourties.

3- Equipements sportifs :

Les installations électriques de l'aérodrome seront remises aux normes en 2010.

Il conviendra également de prévoir le renouvellement d'un chauffe-eau au niveau des vestiaires de La Plaine.

La commune poursuivrait sa politique d'équipements sportifs (achat de petits matériels).

Par ailleurs, une protection grillagée serait mise en œuvre autour de la station de distribution de carburant de l'aérodrome (fonctionnement) ainsi qu'au niveau des installations pour avions radiocommandés (fonctionnement).

4- Patrimoine historique et équipements culturels :

Fin de la politique de restauration des tableaux à l'Hôtel de Ville avec la mise sous cadre de deux tableaux.

Continuation de la politique d'achat d'instruments de musique pour l'école municipale de musique (avec subvention du Conseil Général).

L'année 2010 permettra de lancer la préparation d'une tranche supplémentaire de travaux sur la Halle aux Grains (travaux à réaliser de fin 2010 à l'été 2011).

5- Equipement et informatisation des services municipaux :

Continuation de la politique d'informatisation des services municipaux avec notamment l'achat d'un logiciel de gestion des interventions pour les services techniques et d'un nouveau serveur.

Achat de matériels et de véhicules nécessaires pour le bon fonctionnement des services municipaux.

Achat d'un nouveau robot de nettoyage pour la piscine municipale.

6- Equipements de sécurité :

Suite aux préconisations proposées par le document unique, il conviendra de prévoir des crédits pour l'achat de matériels aux normes et de dispositifs de sécurité.

Faisant suite à la réalisation des diagnostics d'accessibilité au niveau des bâtiments communaux, des crédits pourraient être ouverts pour commencer à réaliser les travaux à mettre en œuvre en la matière.

Un indicateur de vitesse supplémentaire pourrait être acquis en 2010.

7- Environnement :

Il conviendra d'engager de très importants travaux au niveau des vannes du moulin sur le canal : réfection complète, automatisation, mises aux normes, etc...

La commune pourrait installer, au niveau du parc municipal, un nouveau parcours de santé.

La commune poursuivrait le renouvellement de divers mobiliers d'extérieurs.

8- Acquisitions foncières :

Il conviendra d'acheter un espace de terrain à l'Office Public de l'Habitat des Landes au niveau de la Route de Bordeaux pour permettre la réalisation de jardins familiaux.

9- Cimetière :

La commune devrait continuer les reprises de concession dans les cimetières de la ville.

10- Subventions d'équipement :

Il s'agira notamment de payer au SYDEC le coût de travaux commandés en 2009 : travaux de réseau au niveau du secteur de Bellevue, travaux de fibre optique au niveau du secteur de Bellevue, travaux de réseaux au niveau du chemin de Lassarade.

Sans oublier les travaux commandés début 2010 au SYDEC pour différentes rues (Rue du Souvenir Français, Avenue du IV Septembre par exemple).

Par ailleurs, il sera à verser une participation au syndicat des rivières du Sud-est Landais pour l'entretien de cours d'eau sur le territoire communal.

La commune devra poursuivre le versement de fonds de concours à la SATEL dans le cadre de la conduite de l'opération liée à l'éco-quartier de Lariou.

La commune continuerait, en 2010, la mise en œuvre de l'opération Façades et le versement de subventions aux propriétaires réalisant des travaux de rénovation.

D- Recettes d'investissement

Il conviendra de reporter les restes à réaliser en recettes (soit 133.876,08 euros) ainsi que d'inclure le FCTVA 2008 (201.946 euros) et une partie ou la totalité de l'excédent de fonctionnement constaté en 2009.

Si la commune conventionne avec l'Etat et s'engage à investir plus en 2010 que sur la moyenne des années 2005-2008, elle pourrait également percevoir, en 2010, le FCTVA dû au titre de l'année 2009.

* *

E- Budgets annexes

1- Budget annexe "Garages" :

Concernant le Budget annexe "Garages", la commune ne devrait pas engager de travaux particuliers au niveau des garages situés sous le cinéma en 2010.

Les recettes dégagées par la location des places de stationnement (dont certaines sont encore à louer) vont ainsi servir à régler les frais de fonctionnement courant du garage (assurance, électricité, ...) et surtout à rembourser les annuités de l'emprunt souscrit par la commune en 2006 pour la réalisation des travaux de mise aux normes (rendus obligatoires par la réglementation).

Ce budget devrait présenter, cette année, un simple équilibre.

2- Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Vergers de Chicas" :

Il s'agira de payer, en 2010, la fin des travaux d'aménagement du lotissement et les honoraires correspondants afin de solder ainsi définitivement tous les marchés précédemment conclus.

Avant la fin d'année, l'ensemble des lots du lotissement devraient être vendus principalement grâce au système de "Pass-Foncier" mis en œuvre par la commune qui suppose notamment le versement d'aides financières municipales aux acquéreurs.

Fin 2010, l'ensemble des recettes devraient ainsi être encaissées et l'ensemble des dépenses payées.

Au final et du fait des surcoûts non prévus au départ du projet (et notamment des subventions au titre du "Pass-Foncier"), la ville pourrait constater un déficit concernant ce budget annexe.